Nations Unies S/PV.8893

Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8893e séance
Vendredi 29 octobre 2021, à 11 h 15
New York

Président :	M. Kimani/Mme Toroitich	(Kenya)
Membres :	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/844)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

21-31276 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/844)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/844, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane : J'aimerais remercier les membres de cette occasion qui m'est donnée de me joindre au Conseil de sécurité pour l'examen de la situation au Mali.

Je voudrais tout d'abord exprimer mon appréciation pour la visite que le Conseil a effectuée au Mali, à Bamako, la semaine dernière. Celle-ci a non seulement mis en relief l'engagement continu du Conseil dans le dossier malien à cette étape critique de l'histoire de ce pays, mais a également démontré son soutien indéfectible à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). L'hommage qui a été rendu aux 243 Casques bleus de la MINUSMA tombés sur le champ d'honneur est un rappel hautement symbolique des sacrifices qui ont été consentis au cours des huit dernières années dans la quête de la paix au Mali. Cet hommage a aussi renforcé encore davantage notre détermination à faire en sorte que chacune de ces vies perdues ne le soit pas en vain.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme les membres l'ont entendu de première main au cours de leur visite, la situation sur le terrain reste extrêmement difficile. Nous sommes confrontés à un contexte marqué par une insécurité croissante dans le nord, le centre et, à présent, aussi dans certaines parties du sud du Mali, ainsi qu'à une situation humanitaire préoccupante, avec 4,7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et quelque 400 000 personnes déplacées, dont la moitié dans la région centrale du Mali. Les attaques visant les forces aussi bien maliennes qu'internationales, notamment les Casques bleus de la MINUSMA, se sont poursuivies sans relâche. Hier encore, notre camp d'Aguelhok a essuyé des tirs indirects de mortier et de roquettes. Six projectiles ont été tirés sur le camp par des assaillants inconnus, dont deux ont atterri à l'intérieur du camp. Heureusement, il n'y a pas eu de victimes ni de dégâts. En outre, l'incertitude politique persiste, alors que le Mali s'efforce d'achever la transition en cours.

Sur cette toile de fond, le Gouvernement a saisi l'occasion de la visite du Conseil pour exprimer clairement ses préoccupations et ses priorités. Divers interlocuteurs du Gouvernement ont souligné que la détérioration des conditions de sécurité était la principale préoccupation du Malien moyen, une préoccupation que j'ai entendue à maintes reprises, conjuguée à un appel à la fourniture des services de base, durant mes interactions avec les populations locales à Gao, Ménaka, Mopti, Douentza, Bandiagara, Aguelhok, Tessalit et, plus récemment, Tombouctou, où je me trouvais lundi. Ils ont également insisté sur la nécessité de mener de profondes réformes politiques et de gouvernance pour créer les conditions pour des élections crédibles et une stabilité durable.

Dans ce contexte, point n'est besoin de répéter que la MINUSMA reste essentielle au Mali. La Mission opère selon des règles d'engagement robustes et utilise tous les moyens à sa disposition pour mettre en œuvre son mandat, notamment en coordination avec les autorités maliennes et les autres partenaires internationaux. Elle s'est également sensiblement adaptée au contexte très complexe de menaces qui ne cesse d'évoluer au Mali pour protéger les civils, y compris dans le centre du pays.

Aujourd'hui, nous menons nos opérations avec des unités plus adaptées, notamment des équipes de neutralisation des explosifs, des forces d'intervention rapide et des capacités de renseignement, surveillance et reconnaissance. Nous avons également établi des bases opérationnelles temporaires et lancé des patrouilles de reconnaissance à longue portée. Il s'agit notamment de patrouilles quotidiennes dans le cercle de Douentza, dans le centre du Mali, afin d'empêcher les groupes armés terroristes d'attaquer les villageois ; de patrouilles le long

des routes principales pour garantir la liberté de circulation et dissuader d'autres attaques terroristes sur les infrastructures clefs, comme des ponts ; et de l'installation d'une base opérationnelle temporaire à Ogossagou, dans le centre du Mali, afin de prévenir toute nouvelle violence entre les communautés locales. Cette base temporaire a également permis aux composantes civiles de la MINUSMA d'entreprendre des activités de médiation et de réconciliation, qui ont abouti il y a quelques semaines à la signature, entre 12 villages, d'un accord de paix global prévoyant la libre circulation des personnes, la reprise des activités de subsistance et le retour des services sociaux. Nous tenons également bon dans l'extrême nord du Mali, grâce à nos camps à Aguelhok et Tessalit, et ce, dans des conditions difficiles. Ces efforts ont été reconnus par les autorités maliennes et ont rassuré les populations, en particulier dans le centre du pays.

Par ailleurs, nous faisons de notre mieux pour appuyer les autorités maliennes dans leurs efforts pour remédier à la dégradation des conditions de sécurité. Rien qu'entre mai et octobre de cette année, nous avons répondu à de nombreuses demandes d'appui de la part du Gouvernement malien et des Forces de défense et de sécurité maliennes, s'agissant notamment de rations, de carburant, de transports terrestres et aériens et de services du génie. Le soutien aux évacuations sanitaires primaires et secondaires assuré par la Mission s'est également avéré crucial pour les opérations menées par les Forces de défense et de sécurité maliennes à travers le pays.

Cela étant, nous sommes surchargés. De fait, toutes ces activités sont entreprises sur la seule base des ressources existantes. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a recommandé d'augmenter les ressources de notre opération, notamment avec des moyens supplémentaires, comme des hélicoptères de manœuvre et d'attaque, et il appartient bien évidemment au Conseil de décider de la marche à suivre en tenant compte des préoccupations de notre hôte malien.

Dans l'intervalle, je voudrais insister sur le fait que, indépendamment des chiffres, des lacunes importantes continuent de marquer les besoins en capacités habilitantes, qui sont cruciales pour assurer davantage de mobilité et de souplesse à la composante en tenue déjà en place à la MINUSMA. Parmi ces lacunes, citons des unités d'hélicoptères de transport moyens, des équipes chirurgicales de campagne, des unités d'infanterie d'intervention rapide, et des moyens aériens, avec ou sans équipage, de collecte de renseignement, sans lesquels notre efficacité à exécuter nos tâches prioritaires restera très limitée. J'appelle donc de nouveau les pays qui sont en mesure de le faire à contribuer à mobiliser les ressources nécessaires pour rendre la MINUSMA encore plus adaptée à ses objectifs.

J'ai beau avoir consacré un certain temps à détailler la réponse militaire et sécuritaire opposée à la crise au Mali, il faut être clair : cette réponse ne peut être purement militaire. On ne soulignera jamais assez que, pour remédier à l'insécurité au Mali, il faut également une approche politique.

Dans le centre du pays, la MINUSMA appuie les efforts du Gouvernement pour mettre la dernière main à une stratégie globale pour la stabilisation de la région, tout en accroissant ses efforts de protection des civils. Cette stratégie devrait être axée sur la lutte contre les groupes radicaux et donner la priorité à la réconciliation, comme ce fut le cas récemment à Ogossagou, ainsi qu'au rétablissement de l'autorité de l'État, à la fourniture de services de base et au renforcement de la résilience des populations locales, notamment des femmes et des jeunes. Je félicite le Gouvernement malien de sa détermination à élaborer cette stratégie.

S'agissant de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015, les progrès ont été d'une lenteur frustrante au regard de certaines dispositions clefs relatives au processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), aux réformes institutionnelles et au développement des régions du nord. Toutefois, ces dernières semaines, on a observé certains faits nouveaux encourageants. Ce mois-ci, le Gouvernement a présenté, concernant le processus de DDR, une proposition tournée vers l'avenir qui porte notamment sur l'intégration, d'ici à la fin de l'année, de 13 000 membres des mouvements signataires, et de 13 000 autres dans les deux ou trois prochaines années. De notre point de vue, c'est là un progrès significatif dans un processus pour l'essentiel au point mort depuis six ans. La communauté internationale doit faire bon accueil à cette proposition et encourager les parties à s'engager dans des discussions de bonne foi, notamment en convoquant la réunion de décision de haut niveau envisagée pour convenir d'une marche à suivre. Entre temps, le processus de DDR accéléré, dans le cadre duquel 1 800 combattants sur 3 000 ont déjà été intégrés, doit être achevé sans plus de délai. Je prends également note de la récente signature d'une convention visant les 16 projets autorisés au titre du Fonds pour le développement durable, ainsi que les mesures que sont en train de prendre les autorités pour mobiliser les mouvements

signataires dans le processus de réforme institutionnelle. En outre, les signataires se montrent davantage ouverts à ce que la Médiation internationale, sous la direction de l'Algérie qui en est chef de file, joue un rôle plus actif, notamment en matière d'arbitrage.

La transition a atteint un stade critique. Comme elles l'ont indiqué dans leurs rencontres avec les membres du Conseil, les autorités de transition estiment que l'amélioration des conditions de sécurité et le lancement de certaines réformes fondamentales, notamment la mise en place de l'organisme unique indépendant de gestion des élections et la concrétisation des aspirations de la population à une gouvernance, une responsabilisation et une justice améliorées, sont indispensables pour organiser des élections crédibles et pour veiller à ce que le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité ne fassent pas long feu. À cet égard, il convient de mentionner la révision annuelle des listes électorales, démarrée le 1er octobre, les travaux en cours sur le projet de loi électorale et la publication de trois décrets concernant les assises nationales de la refondation, portant notamment sur leur mandat et sur la nomination des membres des comités de surveillance et d'organisation.

À la lumière des défis actuels auxquels se heurte le Mali, il est impératif que les partenaires du Mali, en appui à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), redoublent d'efforts pour aider les Maliens à trouver un consensus, tant sur les réformes à entreprendre que sur les conditions de la tenue d'élections crédibles, afin de marquer le retour à l'ordre constitutionnel. Pour sa part, la MINUSMA fournit déjà un appui substantiel aux organes de gestion des élections, par le truchement de l'équipe intégrée des Nations Unies chargée des questions électorales, qui inclut les composantes pertinentes de la Mission, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'ONU-Femmes, et qui est prête à apporter un soutien global à d'autres processus en cours. En outre, grâce à mes bons offices, et en collaboration avec les représentants de la CEDEAO et de l'Union africaine à Bamako, nous continuerons de plaider en faveur d'un dialogue constructif entre les parties prenantes maliennes, afin de parvenir à un consensus politique sur la voie à suivre, tout en œuvrant à une plus grande synergie des efforts entre le Mali et ses partenaires, en vue d'atteindre les objectifs partagés que sont le retour à l'ordre constitutionnel et la promesse d'une stabilité durable.

(*l'orateur reprend en français*)

Pour terminer, je voudrais dire que ce que le Conseil a entendu des autorités maliennes durant sa visite dans le pays doit aussi être compris comme un appel à une vision partagée des mesures qu'il importe de prendre pour remettre le Mali sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables. En dépit de nos efforts collectifs et de ceux des acteurs maliens, la réalité est que la situation sécuritaire n'a malheureusement pas cessé de se dégrader, et la crise s'est approfondie.

Cela dit, l'espoir n'est pas perdu. Nous avons une opportunité de réfléchir ensemble et d'élaborer une compréhension commune de la situation à laquelle nous sommes confrontés, de réexaminer ce sur quoi nous avons travaillé ensemble jusqu'ici, et de préciser encore davantage nos responsabilités et rôles respectifs, y compris en assurant une plus grande redevabilité de la part de tous les acteurs concernés. Je suis convaincu que si nous adoptons cette approche, nous pourrons pourvoir une vision commune entre le Mali et ses partenaires, qui formerait la base d'une stratégie internationale encore plus coordonnée pour aider à la restauration de la sécurité, à la promotion d'un dialogue inclusif et au parachèvement de la transition, ainsi qu'à la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord de paix de 2015.

Pour notre part, je voudrais assurer le Conseil que la MINUSMA continuera à évaluer et à recalibrer son approche pour s'adapter à l'évolution de la situation et mieux soutenir l'aspiration du peuple malien à la démocratie, à la paix et à la stabilité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wane pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Maman Sani (Niger) : Au nom des pays des trois membres africains du Conseil, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je remercie M. El-Ghassim Wane pour ses efforts constants en vue de stabiliser le Mali par la mise en œuvre efficace du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en dépit des divers défis.

Notre visite au Mali nous a permis d'apprécier le sacrifice et l'engagement des hommes et des femmes qui, malgré l'adversité, continue à soutenir le peuple malien dans son cheminement vers la stabilité et la prospérité. Nous avons également eu l'occasion de découvrir le type d'environnement dans lequel les Casques bleus opèrent avec les contraintes imposées par nous, les membres

de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la prochaine conférence ministérielle à Séoul sera une excellente occasion pour nous tous de nous réunir et de prendre des engagements tangibles pour garantir que la mission de maintien de la paix soit entièrement équipée.

Aussi, la visite nous a permis d'observer les mesures prises par les autorités maliennes de transition pour faire face à la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord et le centre du pays ainsi qu'en ce qui concerne le climat social et politique. Nous encourageons les autorités à poursuivre ces efforts afin de répondre aux attentes et aux aspirations légitimes de paix et de prospérité des Maliens.

Cependant, la stabilisation tant attendue, que j'évoquais plus haut, passerait par l'impératif de tenir des élections qui soient crédibles, inclusives et transparentes dans les délais impartis. À cet égard, les autorités et les parties prenantes ont la responsabilité historique de s'accorder urgemment sur la mise en œuvre effective des priorités contenues dans la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Il urge également de mettre en œuvre les dernières décisions du Comité de suivi de l'Accord sur le processus de démobilisation, désarmement et réintégration, la décentralisation et le développement, du nord en particulier.

Le Mali comme le Sahel est en proie à des défis de sécurité, de développement et de changements climatiques, aggravés par l'impact de la COVID-19. C'est pourquoi, sur le plan sécuritaire, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines estiment qu'il n'est pas compréhensible de reprocher à la Force conjointe du G5 Sahel de manquer d'autonomie et au Secrétariat exécutif G5 Sahel de ne pas avoir la capacité de la maintenir tout en refusant dans le même temps de les accompagner de manière adéquate pour relever ce défi. Nous demandons à nouveau au Conseil de sécurité de faire preuve de plus de souplesse en mettant en œuvre les options qu'il a lui-même demandé de lui proposer. Nous engageons le Conseil de sécurité à rechercher plus de possibilités de mettre en œuvre lesdites options.

Pour conclure, dans un premier temps, conformément aux options proposées par le Secrétaire général, la création d'un bureau de conseil auprès du Secrétariat exécutif du G5 Sahel permettrait certainement d'accélérer la mise en place de cette initiative conjointe que nous n'avons pas le luxe de laisser échouer.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) : Je voudrais également remercier le Représentant spécial du secrétaire général, M. Wane, pour son intervention. L'énergie que vous avez apporté à ce rôle est louable, M. Wane. Je tiens à exprimer notre gratitude à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et au personnel des Nations Unies pour leur travail important au Mali, dont j'ai pu être directement témoin cette semaine. L'Irlande soutient pleinement le travail et les qualités de dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali. L'annonce de l'expulsion du représentant de la CEDEAO, M. Hamidou Boly, du pays constitue un développement très préoccupant.

L'achèvement de la transition politique au Mali indique qu'un retour à l'ordre constitutionnel reste impératif. Il est évident que le calendrier électoral est mis en doute. Il est décevant que les étapes préparatoires nécessaires par rapport aux élections n'aient pas été entamées. La bonne gouvernance crée une société sûre. Cela dépend de la transition politique. Cela dépend également du retour à l'ordre constitutionnel. Il faut travailler étroitement avec l'Union africaine et la CEDEAO pour réaliser ce progrès. L'engagement renouvelé à l'Accord de paix est essentiel. Tous les acteurs devraient respecter leurs responsabilités et leurs obligations.

Nous espérons que la désignation des 15 femmes au Comité de suivi de l'Accord va être mise en place. La participation des femmes crée, renforce et rend durable la paix. L'observatoire indépendant des femmes sera un outil important pour s'assurer qu'elles sont complètement engagées dans les processus politique et de paix.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Comme nous l'avons entendu lors de notre récente visite, la situation humanitaire au Mali se détériore de manière inquiétante. Nous trouvons inexcusable la persistance des problèmes d'accès humanitaire dans ce contexte. Nous considérons qu'il est essentiel que toutes les parties respectent le droit international humanitaire, soutiennent une action humanitaire indispensable, honorent les principes humanitaires et facilitent l'accès humanitaire. Nous nous joignons au Secrétaire général pour demander aux autorités maliennes de continuer à étendre leur coopération avec la MINUSMA afin de permettre à la Mission de remplir pleinement son mandat et d'aider le peuple malien. Il est clair que, dans ces circonstances éprouvantes, les civils font les frais de l'insécurité. La situation des droits de l'homme restant très préoccupante, les civils doivent

être protégés. Nous appelons les autorités maliennes à enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, quel qu'en soit l'auteur. Nous considérons que le Conseil de sécurité doit y veiller. Mettre fin à l'impunité fera partie intégrante de la rupture du cycle du conflit au Mali et du renforcement du contrat social important entre le peuple malien et son État. Nous saluons le travail effectué par la MINUSMA pour établir un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des principales recommandations de la Commission d'enquête internationale pour le Mali.

Avant de conclure, je souhaite réitérer le soutien de l'Irlande au régime de sanctions mis en place par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et apprécier le travail essentiel réalisé par le Groupe d'experts. Nous attendons avec intérêt la nomination des experts et espérons que les retards dans ce processus prendront fin rapidement. Nous avons tous vu sur place au Mali cette semaine que la transition politique, dont tant de choses dépendent, est très fragile. Un retard dans l'action ne fera qu'accroître l'instabilité politique et sociale et permettre aux groupes extrémistes d'étendre leur contrôle, exacerbant ainsi la souffrance de la population malienne. Aucun d'entre nous ne souhaite voir cela.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres membres du Conseil, Madame la Présidente, pour remercier le Représentant permanent de votre pays ainsi que les Représentants permanents de la France et d'autres pays, de même que nos autres collègues des Nations Unies, de l'organisation de la visite très réussie au Mali et au Niger.

Je remercie le Représentant spécial Wane pour son exposé d'aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à saluer son travail et celui des courageux Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), à l'appui du Gouvernement de transition malien pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, organiser des élections et protéger les civils.

Les États-Unis sont extrêmement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité au Mali, comme en témoignent l'audace, la fréquence et la gravité toujours plus grandes des attaques contre les civils, les forces de sécurité nationales, les forces internationales et la MINUSMA. Il est impératif que la protection des civils reste une priorité absolue pour le Gouvernement de transition et pour la MINUSMA. En outre, le Gouvernement de transition doit continuer à prendre des mesures crédibles pour lutter contre l'impunité et veiller à ce que ses citoyens disposent d'un canal politique par lequel exprimer leurs doléances.

En tant que Conseil de sécurité, nous continuons de nous joindre à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour demander au Gouvernement de transition malien de respecter strictement le calendrier de la transition qui doit aboutir à un gouvernement démocratiquement élu et à la tenue de l'élection présidentielle le 27 février 2022.

Nous nous associons également à la CEDEAO pour demander au Gouvernement de transition malien de publier le calendrier électoral, conformément aux exigences de la CEDEAO, et d'avancer concrètement dans l'organisation des élections. Cela aidera les partenaires internationaux à élaborer des plans de soutien aux élections. Bien que nous soyons d'accord que les questions de gouvernance et de corruption sont au cœur du problème de l'insécurité au Mali, les réformes engagées par le Gouvernement de transition devront soit être achevées dans le délai convenu pour la transition, soit être confiées au gouvernement élu pour qu'il les poursuive.

Nous souscrivons en outre aux paramètres définis par la CEDEAO et reflétés dans la Charte de la Transition du Mali, qui interdisent au Président et au Premier Ministre du Gouvernement de transition de se porter, en aucun cas, candidats à la prochaine élection présidentielle.

Il est fondamental que les élections de février 2022 soient libres et équitables, et administrées de manière transparente. Nous demandons instamment au Gouvernement de transition de garantir la participation pleine, égale et effective des femmes aux élections, notamment en veillant à ce qu'elles figurent à la fois sur les bulletins de vote et sur les listes électorales. Nous soulignons également l'importance des groupes d'observateurs électoraux nationaux, qui constituent un outil indispensable pour permettre la tenue d'élections libres et régulières.

Le Gouvernement de transition doit créer les conditions nécessaires à la stabilité et au règlement des problèmes sociaux. Cela passe par la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous nous félicitons de la nomination par l'Algérie de Boudjemaa Delmi à la présidence du Comité de suivi de l'Accord. Les États-Unis appellent également à ce que les femmes et les organisations de la société civile dirigées par des femmes soient réellement associées à la mise en œuvre de l'Accord.

Les États-Unis saluent les efforts déployés pour soutenir le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) afin de promouvoir la paix, la stabilité, le développement et la sécurité dans la région du Sahel. Nous continuons à douter que l'ONU, quel que soit le mécanisme, soit le canal le plus approprié ou le plus efficace pour fournir un appui logistique à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous attendons avec intérêt de discuter de la lettre du Secrétaire général, demandée conformément à la résolution 2584 (2021), sur les options de soutien à la Force conjointe du G5 Sahel, et nous espérons vivement travailler avec nos collègues du Conseil pour identifier d'autres options bilatérales et multilatérales en dehors de l'ONU.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé, et j'exprime mon soutien à son travail.

De retour de la visite du Conseil de sécurité au Mali et au Niger il y a tout juste deux jours, je voudrais ajouter quelques observations et remarques personnelles au résumé fourni par les co-chefs de file de cette visite, c'est-à-dire la France, le Kenya et le Niger.

Premièrement, les préparatifs pour des élections crédibles, inclusives et transparentes doivent se poursuivre. Il est capital que la période de transition ne soit que cela, autrement dit qu'elle permette une transition vers un régime civil et le retour à l'ordre constitutionnel, conformément à la feuille de route convenue pour la transition.

La participation pleine, égale et effective des femmes à tous les processus politiques et de paix doit être mise en avant à chaque étape du processus. Il est regrettable que la représentation des femmes dans le Gouvernement de transition reste à 21,4 %, ce qui est inférieur au minimum légal fixé à 30 %.

Deuxièmement, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste le fondement du processus de paix au Mali. Le caractère limité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord est très préoccupant. Nous appelons toutes les parties maliennes à recentrer leur attention et à poursuivre leurs efforts pour prendre des mesures concrètes dans le cadre du processus de mise en œuvre. L'Estonie renouvelle son appui total au travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, y compris le soutien technique, logistique et financier qu'elle continue d'apporter aux processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité au Mali. Toutefois, les efforts internationaux ne peuvent aboutir que si les autorités maliennes s'engagent pleinement à instaurer la paix et la stabilité dans le pays. Cela suppose notamment l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie globale pour le rétablissement et le maintien d'une présence efficace de l'État sur l'ensemble du territoire.

Il importe de rappeler que tous ceux qui font obstacle au processus de paix au Mali doivent être tenus responsables. À la demande du Gouvernement malien, le Conseil de sécurité a adopté un régime de sanctions pour appuyer cet objectif. À cet égard, je réaffirme l'appui de l'Estonie au travail du Groupe d'experts sur le Mali, et j'espère que le Groupe sera bientôt pleinement opérationnel afin de poursuivre sa tâche fort utile qui consiste à aider le Conseil de sécurité à faire appliquer les mesures de sanctions.

Troisièmement, il faut s'attaquer à la situation des droits de l'homme et à la situation humanitaire qui sont toutes deux catastrophiques au Mali. La litanie ininterrompue de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits peut être réduite par une présence effective de l'État, y compris une présence policière et judiciaire. À cet égard, l'établissement des responsabilités et la lutte contre la culture d'impunité sont des éléments cruciaux. Nous exhortons vivement les autorités maliennes à donner suite à toutes les enquêtes qui ont été annoncées.

Enfin, la coopération internationale et régionale à l'appui du processus de paix au Mali demeure fondamentale. L'Estonie salue l'engagement de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour soutenir la transition politique au Mali.

Pour l'Estonie, le débat trimestriel d'aujourd'hui sur le Mali est notre dernière occasion avant un moment de nous exprimer en tant que membre élu du Conseil. Toutefois, l'Estonie continuera ses contributions à l'appui des efforts de paix au Mali et dans la région plus large du Sahel. Nous continuerons à le faire par l'intermédiaire de missions de formation multilatérales et d'opérations antiterroristes, ainsi que par le biais d'initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les Représentants permanents de la France et du Niger d'avoir dirigé nos visites sur le terrain le week-end dernier. Je tiens

également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, pour son aide, ainsi que les deux équipes de pays et le Secrétariat. Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements malien et nigérien de leur accueil.

Nous avons entendu, au cours du week-end, des témoignages directs concernant l'ampleur des problèmes auxquels le Mali et la région sont confrontés. Nous avons rencontré des membres héroïques du personnel des Nations Unies dans les deux pays. Nous avons entendu l'attachement des figures de la société civile – hommes et femmes – au dialogue national et à la consolidation de la paix, et l'engagement des voisins du Mali à œuvrer ensemble à la stabilisation du Sahel. Mais nous avons reçu des messages inquiétants de la part des autorités de transition maliennes s'agissant de leur attachement à la transition et à la coopération régionale.

Le Royaume-Uni partage les préoccupations exprimées aujourd'hui quant au fait que les autorités de transition n'ont pas avancé dans la préparation des élections. Le Royaume-Uni appuie les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et soutient son appel à la prompte publication d'un calendrier électoral.

Nous convenons tous qu'il importe de mener des réformes dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la justice, mais les autorités doivent prendre les mesures nécessaires pour que la transition politique se déroule en temps opportun. Les réformes plus larges relèvent de la responsabilité d'un gouvernement élu démocratiquement.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par la violence croissante dont les civils sont l'objet, les restrictions à l'accès humanitaire et les allégations persistantes de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, notamment contre les enfants. Il faut mettre fin à l'impunité des auteurs de tels actes.

Le Royaume-Uni reste déterminé à faire ce qu'il peut pour contribuer à régler ces problèmes. Au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les soldats fournis par le Royaume-Uni démontrent comment une coordination renforcée entre civils et militaires et une approche plus active en matière de maintien de la paix peuvent permettre de renforcer la protection des communautés dans les zones difficiles d'accès. Le groupe de reconnaissance à longue portée du Royaume-Uni contribue aux enquêtes sur les violations que mènent les équipes des Nations Unies spécialisées dans les droits de l'homme, facilite les efforts faits par l'ONU et les acteurs civils maliens pour rendre visite aux communautés locales, et a mis en place des modèles pilotes pour améliorer l'efficacité de la collecte de renseignements avant les opérations.

La MINUSMA ne peut cependant régler à elle seule les problèmes complexes auxquels est confronté le Mali en l'absence d'un environnement politique propice. Dans les semaines à venir, nous devrons surveiller de près l'évolution de la situation au Mali, en espérant que les autorités de transition rétabliront rapidement l'ordre constitutionnel, comme promis à la CEDEAO et au Conseil de sécurité. Sinon, il doit y avoir des conséquences. Comme l'ont souligné de nombreuses personnes durant l'événement organisé par le Conseil hier, nous devons suivre les organes régionaux compétents – dans le cas présent, la CEDEAO.

Pour terminer, je partage les préoccupations exprimées par d'autres représentants concernant la mise en attente du Groupe d'experts sur le Mali et de plusieurs autres groupes. Dans le contexte actuel, il est essentiel que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et le Groupe d'experts puissent opérer sans entrave, rendre compte des événements sur le terrain et instruire les décisions du Conseil.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), El-Ghassim Wane, du point qu'il nous a fait sur la mise en œuvre du mandat de la Mission et sur l'évolution de la situation politique au Mali. Je salue également la participation du représentant du Mali à la présente séance.

La présente séance se tient à la suite de la visite effectuée par le Conseil de sécurité au Mali il y a quelques jours. Nous remercions nos collègues nigériens et français d'avoir coordonné cette visite, et le Président du Conseil de l'avoir conduite.

Nous avons tenu d'importantes réunions avec les autorités de transition maliennes, notamment le Président de la Transition et les parties maliennes. Le Conseil a également visité le siège de la MINUSMA et le centre de commandement du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à Bamako. Ces échanges ont permis de comprendre l'écart entre les attentes de la communauté internationale durant la phase de transition et les réalités politique et sécuritaire sur le terrain. À cet égard, je souhaite faire les observations suivantes.

Les faits nouveaux survenus au cours des derniers mois suggèrent que la transition pourrait se prolonger au-delà de février 2022 – contrairement à l'engagement pris par les autorités de transition auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il importe d'encourager constamment les autorités de transition à entreprendre les réformes politiques et institutionnelles nécessaires et à organiser des élections, comme elle l'ont convenu avec la CEDEAO.

La médiation et les bons offices des organisations régionales et sous-régionales en Afrique restent essentiels en vue de remédier aux conflits armés ainsi qu'aux blocages politiques et d'aider les pays dans leurs transitions politiques. Nous exhortons les autorités de transition à coopérer avec la CEDEAO.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est un facteur important de stabilité dans les régions du nord. Les autorités de transition et les parties signataires doivent œuvrer de bonne foi à la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix. À cette fin, nous saluons l'engagement actif de l'Algérie, notamment la nomination de l'Envoyé spécial.

Il est évident que les conditions de sécurité au Mali se sont aggravées au cours des derniers mois, en particulier dans le nord et le centre. Les groupes terroristes tels que Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et Al-Qaida au Maghreb islamique ont intensifié leurs attaques. Le camp de la MINUSMA à Kidal a subi de multiples attaques, tout comme les convois. La situation dans le centre du Mali s'est détériorée, les groupes extrémistes continuant de profiter du vide administratif et sécuritaire. Ce que nous avons retenu de notre visite au Mali et du dialogue avec diverses parties prenantes, c'est qu'il faut lutter fermement contre le terrorisme pour venir à bout des groupes terroristes.

La solution consiste non pas à doter la MINUSMA d'un mandat plus robuste, mais à consolider les forces de sécurité nationales et régionales et à leur fournir une aide adéquate au renforcement des capacités et le soutien financier et technique nécessaires afin qu'elles puissent lutter efficacement contre ces problèmes. À cet égard, nous appelons de nouveau au renforcement de l'appui de l'ONU à la Force conjointe du G5 Sahel, notamment en lui fournissant le soutien financier nécessaire au moyen de contributions au budget de l'ONU. La recommandation du Secrétaire général tendant à la création d'un bureau d'appui des Nations Unies au Sahel afin de fournir l'appui logistique nécessaire à la Force conjointe pourrait constituer un bon point de départ.

S'agissant du maintien de la paix, la MINUSMA continue d'opérer dans un environnement complexe et difficile. Nous appuyons pleinement le rôle de la MINUSMA et ses efforts visant à stabiliser les conditions de sécurité au Mali, mais aussi sa contribution au renforcement des capacités des institutions civiles et militaires.

S'il pourrait être justifié d'augmenter le plafond des effectifs autorisés de la Mission, il importe que cette décision soit calibrée en fonction du renforcement des forces de sécurité maliennes. La tendance à charger les soldats de la paix de responsabilités qui vont au-delà du maintien de la paix et l'approche biaisée qui consiste à tirer davantage de ressources limitées pourraient avoir de nouvelles conséquences fatales pour la MINUSMA.

La MINUSMA est une des missions qui ont commencé à mettre en œuvre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Nous appelons à une mise en œuvre holistique de ce cadre, en tenant compte de l'évaluation de toutes les composantes de la Mission.

L'intensification des attaques contre les camps de la MINUSMA et les soldats de la paix montre qu'il est urgent de renforcer les infrastructures de sécurité dans les camps. Nous réclamons également la mise en œuvre les dispositions de la résolution 2589 (2021) afin de traduire en justice les auteurs d'attaques contre les soldats de la paix de la MINUSMA.

Je termine en réitérant que le peuple malien mérite qu'il soit apporté des solutions aux problèmes politiques et de sécurité auxquels il est en proie depuis une décennie. Nous devons encourager les parties maliennes à prendre en charge les tâches prioritaires qui consistent à mettre en place des réformes et à renforcer le système électoral en mettant en œuvre la feuille de route électorale et l'accord de paix. Le Conseil de sécurité doit également envisager d'appuyer la recherche de solutions pratiques et régionales aux problèmes de sécurité au Mali.

L'Inde reste déterminée à aider le peuple malien à surmonter la crise politique et sécuritaire actuelle.

M^me^ Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, El-Ghassim Wane, de son exposé sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la situation dans l'ensemble du pays. Nous remercions la présidence kényane, le Niger, la France et nos collègues du Secrétariat pour avoir organisé la mission du Conseil

de sécurité dans la région. Nous sommes reconnaissants de l'hospitalité qui nous a été accordée à Bamako et Niamey, ainsi que du dialogue honnête et approfondi qui a eu lieu au sujet de la situation au Sahel.

Il est clair que l'amélioration de la situation au Mali, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, l'élimination du terrorisme et l'amélioration de la situation socioéconomique reposent avant tout sur la stabilité politique interne. De nouveaux soulèvements liés à une lutte pour le contrôle du pouvoir pourraient mener le pays dans l'impasse.

Comme l'ont montré les contacts du Conseil avec les autorités actuelles de transition au Mali, celles-ci veulent stabiliser la situation. Un large dialogue est en cours avec les différentes forces sociales et politiques, notamment dans le cadre du Comité de suivi de l'Accord, en vue de mettre en œuvre les réformes étatiques attendues depuis longtemps. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le redéploiement des forces armées réformées dans le nord se poursuivent, bien qu'avec des retards. Des mesures visant à rétablir la paix et à régler les conflits intercommunautaires sont également en cours d'examen.

Ces dirigeants ne sont pas revenus sur leur engagement à rétablir l'ordre constitutionnel. Toutefois, cela doit se faire en tenant compte des réalités sur le terrain, qui ont leur propre logique et exigent parfois des ajustements. Bien entendu, nous préférerions que le calendrier électoral reste le même, mais nous comprenons les difficultés auxquelles les autorités maliennes sont confrontées pour préparer les élections. Nous convenons que si le contrôle de l'État n'est pas rétabli dans de nombreuses régions du pays, les résultats des élections pourront être difficilement considérés comme crédibles. Cela donnerait lieu à plus de déstabilisation politique, comme cela a été le cas au Mali après les élections de l'année dernière.

La situation en matière de sécurité reste extrêmement difficile. Les extrémistes continuent de terroriser les populations locales et de lancer des attaques contre les forces militaires maliennes et les soldats de la paix des Nations Unies. Les forces armées maliennes et les Casques bleus de la MINUSMA continuent de subir des pertes. Nous estimons que, malgré tous les désaccords sur la situation actuelle, il serait irresponsable d'abandonner le pays à son sort, notamment en réduisant l'assistance militaire. Les enjeux pour la sécurité du Mali et de la région sont trop importants. À cet égard, nous pensons que les Maliens ont tout à fait le droit d'engager le dialogue avec d'autres partenaires qui sont prêts à coopérer avec eux pour renforcer la sécurité. Critiquer de telles actions est hypocrite et irrespectueux envers un État souverain.

Il est impératif d'établir une coopération et une coordination étroites entre les parties maliennes et la MINUSMA. Nous aussi, nous sommes d'avis qu'il faut achever la mise en œuvre du plan d'adaptation de la MINUSMA dans les meilleurs délais. Nous appuyons les efforts déployés par les soldats de la paix pour apaiser les conflits intercommunautaires et protéger les civils. Nous estimons que les décisions relatives aux modalités de la présence de la MINUSMA, notamment en ce qui concerne sa taille, doivent être prises en consultation avec Bamako. Personne ne peut décharger les Maliens de leurs responsabilités, car ce sont eux qui doivent jouer le rôle principal pour surmonter les difficultés actuelles.

En ce qui concerne le règlement de la situation au Mali, nous partons du principe qu'il faut trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Dans ce contexte, nous appuyons les efforts de médiation déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, sur la base du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Il ne fait aucun doute que la situation au Mali est un facteur clef de la sécurité régionale. Nous espérons que les décisions prises par les pays d'Afrique de l'Ouest en 2020 et 2021 pour intensifier la lutte contre le terrorisme donneront lieu à des mesures concrètes. La proposition de la Commission de l'Union africaine de déployer des forces africaines en attente dans la région du Sahel mérite un examen approfondi.

Nous réitérons notre volonté de coopérer étroitement avec le Mali et tous les acteurs internationaux pour stabiliser le pays et l'ensemble de la région.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial Wane de son exposé. Je remercie également les représentants du Kenya, du Niger et de la France des exposés qu'ils nous ont présentés, à la séance précédente(voir S/PV.8892), sur la mission effectuée par le Conseil au Mali et au Niger.

Au cours de cette visite, le Conseil de sécurité a eu des échanges approfondis avec les Gouvernements des deux pays, ce qui nous a permis de mieux comprendre la situation sur le terrain et les défis auxquels ils sont confrontés. Ceci permettra de fournir une assistance plus ciblée.

La Chine remercie les Gouvernements des deux pays de leurs efforts pour accueillir la mission. Depuis longtemps, le Mali est confronté à de multiples défis, qui exigent des efforts considérables de la part de toutes les parties au Mali et l'appui de la communauté internationale. La tâche la plus urgente est de maintenir la stabilité politique au Mali et de créer des conditions favorables pour que le peuple malien puisse faire face à ces défis.

La Chine appuie les efforts du Gouvernement malien visant à faire avancer la transition politique dans l'ordre et à rétablir l'ordre constitutionnel. Nous saluons les mesures qui ont été prises pour renforcer l'unité par le dialogue et le caractère inclusif du Gouvernement. Dans le même temps, le calendrier de la transition politique au Mali doit être aligné sur la situation réelle sur le terrain.

La Chine appuie les efforts de médiation que continuent de déployer l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et encourage les organisations régionales à renforcer la communication avec les autorités maliennes pour renforcer la confiance mutuelle et créer des synergies.

La Chine est préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité au Mali. Il faut promouvoir l'application de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali et mettre tout en œuvre pour obtenir davantage de résultats en ce qui concerne des questions comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le redéploiement des forces militaires et la Zone de développement des régions du nord.

Il faut aider le Mali à rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, à réduire la pauvreté et à éliminer les causes profondes du conflit sous différents angles, notamment sur les plans politique, économique, juridique et social. La communauté internationale et les pays partenaires doivent continuer à appuyer le Mali en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le maintien de la stabilité et la protection des civils. Les pays concernés doivent renforcer leur communication et leur coordination avec le Mali dans la restructuration et la réduction des déploiements militaires au Mali afin d'éviter un vide sécuritaire qui pourrait avoir des conséquences négatives.

La Chine salue les efforts que déploie le Représentant spécial Wane pour s'acquitter de son mandat malgré les difficultés auxquelles il est confronté. Depuis le début de l'année, les risques de sécurité auxquels la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est confrontée ont augmenté considérablement, avec des attaques fréquentes lancées par des forces terroristes. Nous déplorons la mort de soldats de la paix égyptiens au cours d'une attaque le mois dernier.

Il importe de mettre en œuvre la résolution 2518 (2020), de tenir compte de la situation sur le terrain, d'identifier les faiblesses en ce qui concerne la sécurité et la sûreté des soldats de la paix, de régler les principaux problèmes, de prendre des mesures ciblées pour améliorer la connaissance de la situation, la protection des camps, les capacités d'intervention d'urgence et de sauvetage et de contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix.

La Chine est prête à œuvrer activement à cette fin, en collaboration avec le Secrétariat et le Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus.

M^me^ Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Représentant spécial Wane de son exposé, notamment de son éclairage et de son appui précieux lors de notre visite à Bamako. Nous avons abordé de nombreuses questions au cours de cette visite, et pour cette raison, mes observations seront brèves.

Ce que nous avons retenu principalement de cette visite est la nécessité urgente pour les dirigeants actuels d'avancer sur la voie d'un gouvernement constitutionnel et de l'état de droit. La nécessité de réformes politiques et institutionnelles est également évidente, mais pour préserver les fondements de la paix, il sera essentiel de maintenir le processus de transition sur les rails.

Après deux coups d'État, les autorités de transition ont une énorme responsabilité vis-à-vis du peuple malien. Leurs décisions politiques auront également des conséquences sur la sécurité de la région dans son ensemble. Je voudrais mettre en exergue deux points : la transition démocratique et la protection des civils, en particulier des enfants.

Premièrement, en ce qui concerne la transition démocratique, la seule façon de garantir la légitimité des réformes politiques essentielles, c'est de remettre le pouvoir à un Gouvernement dirigé par des civils. Nous conseillons vivement aux autorités de transition du Mali de ne jamais perdre de vue ce fait. Cela signifie qu'il faut présenter un plan crédible sur les modalités et la date des élections. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Conseil et la

Charte de la Transition du Mali elle-même ont tous été clairs sur la question. En outre, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger a été signé par toutes les parties et doit être respecté. Nous appelons tous les acteurs à accélérer et à intensifier sa mise en œuvre dans l'ensemble du pays. Faisant fond sur certains exemples positifs, l'inclusion doit également continuer à être renforcée, notamment pour les femmes.

Deuxièmement, en ce qui concerne la protection des civils, la Norvège est alarmée par l'augmentation des attaques contre les civils et des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits. Le nombre de personnes déplacées au Mali a également quadruplé en deux ans. Grâce notamment au rôle de chef de file dynamique joué par le Niger, le Conseil a adopté plus tôt dans la journée la résolution 2601 (2021), sur la protection de l'éducation en temps de conflit. Je rappelle que près d'un demi-million d'enfants, rien qu'au Mali, sont touchés par la fermeture de près de 1 600 écoles. Sans école, les enfants sont plus vulnérables face aux abus, au recrutement et à l'utilisation par des groupes armés. Nous nous réjouissons que toutes les parties signataires aient maintenant souscrit au plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants en temps de conflit armé. Nous félicitons également le Mali d'avoir signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Cette dernière était d'ailleurs le sujet d'une conférence internationale tenue à Abuja cette semaine. La Norvège est prête à continuer d'appuyer les efforts du Mali sur ces questions importantes.

Enfin, je voudrais également dire notre soutien à l'action du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et de son groupe d'experts. Il est important que ses travaux, qui ont été mandatés par le Conseil de sécurité, puissent se poursuivre. Nous sommes préoccupés par les retards dans la nomination de nouveaux experts et appelons à un règlement rapide de cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière exemplaire avec laquelle le Kenya, votre pays, assure la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre, et vous assurer du plein soutien du Mali.

Je tiens également à saluer la visite que les membres du Conseil viennent d'effectuer au Mali et au Niger. Je les remercie d'avoir saisi l'occasion de visiter nos pays pour nous écouter parler des multiples défis auxquels nos pays et la région du Sahel font face.

Enfin, je voudrais remercier le Secrétaire général António Guterres pour son engagement continu en faveur de la paix et de la sécurité au Mali et dans la région du Sahel.

La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/844). Je tiens à remercier M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour sa présentation. Je prends également bonne note des observations et des préoccupations que les membres viennent d'exprimer.

Il y a seulement cinq jours, les membres du Conseil étaient à Bamako, où ils ont eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les autorités de la transition et l'ensemble des parties maliennes sur la situation politique, sécuritaire, humanitaire et de droits de l'homme. Ils ont donc eu l'occasion d'apprécier les multiples défis auquel le Mali reste confronté mais aussi les perspectives pour les semaines et les mois à venir.

Comme les membres le savent, la répétition est pédagogique. Je vais donc m'employer à réitérer certaines préoccupations majeures, en guise d'observations du Gouvernement malien non seulement sur le rapport du Secrétaire général mais aussi sur celui de la visite que le Conseil vient d'effectuer à Bamako.

Je commence logiquement par la situation sécuritaire. Le Président de la Transition, S. E. le colonel Assimi Goïta, et le Chef du Gouvernement, M. Choguel Kokalla Maïga, ainsi que tous les interlocuteurs maliens que le Conseil a rencontrés ont été unanimes sur le constat que la situation sécuritaire au Mali se dégrade malheureusement au quotidien, et ce, malgré nos efforts au plan national et en dépit d'une forte présence militaire internationale dans notre pays depuis 2013.

Les Maliennes et les Maliens ont besoin de sécurité et ils exigent de leur gouvernement des mesures diligentes pour les protéger contre les attaques barbares et indiscriminées. C'est le sens de l'engagement continu des autorités de la transition à poursuivre les efforts de recrutement, de formation, d'équipement et de renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité maliennes, parce que nous sommes convaincus que c'est notre responsabilité principale et nous allons continuer à le faire.

Cependant, je dois aussi dire que l'exaspération de mes concitoyens face à la dégradation de la situation sécuritaire s'adresse également aux partenaires du Mali, y compris la MINUSMA, la force française Barkhane et autres. Il ne s'agit pas, et j'insiste là-dessus, de sentiment anti-forces internationales. Bien au contraire, les Maliens sont d'ailleurs très reconnaissants des sacrifices humains, matériels et financiers importants consentis par la communauté internationale pour le retour de la paix dans notre pays.

Cependant, la population malienne exige que nous travaillions davantage ensemble pour permettre à l'État malien de rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire, condition essentielle pour qu'elle vive en sécurité et en dignité dans ses villes et ses campagnes.

C'est dans ce travail dynamique de coopération que les populations maliennes pourront davantage apprécier la valeur ajoutée de la MINUSMA et des autres forces internationales. Et c'est aussi dans ces conditions que nous pouvons contribuer significativement à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire. Enfin, c'est aussi la meilleure stratégie pour contenir les menaces et les multiples défis sécuritaires afin d'éviter leur propagation à d'autres pays de la région.

Durant la visite des membres du Conseil à Bamako, mes autorités leur ont expliqué dans les détails les conséquences désastreuses de la dégradation de la situation sécuritaire au Mali : des centaines de milliers de mes compatriotes sont obligés de fuir leurs localités d'origine pour se réfugier dans les pays voisins, que je remercie ici, ou pour être déplacés internes dans certaines grandes villes maliennes ; la destruction et l'occupation des infrastructures scolaires – beaucoup l'ont évoqué ce matin – ont conduit à la fermeture de 1 300 écoles dans les régions du nord et du centre du Mali et à la déscolarisation de plusieurs milliers d'enfants ; plus de 9 000 enseignants se trouvent ainsi désœuvrés ; les services sociaux de base ne fonctionnent plus dans les localités concernées et l'administration publique a dû se replier pour raison de sécurité.

Cette situation sécuritaire préoccupante aggrave la crise humanitaire du Mali. Dans les zones de production par excellence du pays, les populations laborieuses sont empêchées de mener leurs activités agricoles, d'élevage, de pêche ou de commerce par divers groupes criminels.

Parallèlement, les Maliens ont soif de réformes politiques et institutionnelles qui puissent garantir une stabilité institutionnelle durable au Mali et un avenir meilleur à nos populations. Cette exigence légitime de nos compatriotes a eu des échos favorables auprès des dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, dès octobre 2018, avaient recommandé, à l'issue de leur mission d'information relative à la crise postélectorale, de mener des réformes approfondies au Mali.

Les membres peuvent donc voir que de l'avis même de la CEDEAO, ces réformes politiques et institutionnelles sont absolument nécessaires. Il est vrai que le Gouvernement reste conscient des engagements pris et des délais impartis. Cependant, les autorités de la transition restent décidées à jeter les bases de quelques réformes, pas toutes, notamment celles qui peuvent garantir des élections inclusives, transparentes et crédibles. Il s'agit là d'un passage obligé, si nous voulons épargner au Mali de nouvelles crises pré – ou post-électorales, aux conséquences imprévisibles sur la stabilité durable du pays et la stabilité des institutions. C'est tout le sens des Assises nationales de la refondation, qui se tiendront de novembre à décembre 2021. Les membres du Panel des Assises nationales de la refondation ainsi que ceux de la Commission nationale d'organisation ont été nommés et installés dans leur fonction, le 26 octobre dernier

À l'issue de ces assises nationales, un chronogramme électoral précis sera présenté à la CEDEAO. Déjà, je rappelle que le Gouvernement est à pied d'œuvre pour la bonne préparation des prochaines élections, notamment à travers la mise en place de l'organe unique de gestion des élections, dont la nomination des membres est attendue en novembre ; la révision des listes électorales, entamée le 1er octobre 2021 et en cours jusqu'au 31 décembre 2021 ; les opérations d'enrôlement spécial des électeurs, y compris dans les Missions diplomatiques et consulaires du Mali ; et surtout, l'adoption de la loi électorale par le Conseil national de Transition, le mois prochain.

Sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, je voudrais d'abord rappeler que le Gouvernement de transition a une conscience claire que la stabilisation durable du Mali passe aussi par la mise en œuvre de cet accord.

La 45e session du Comité de suivi de l'Accord, tenue à Bamako, le 5 octobre dernier, a offert aux parties maliennes l'occasion de renouveler leurs engagements

en faveur du parachèvement du processus accéléré de démobilisation, désarmement et réintégration. À cet égard, je rappelle que sur 3 000 ex-combattants à réintégrer au titre des mouvements signataires et de l'inclusivité, 1 840 ex-combattants ont déjà été intégrés dans l'Armée nationale reconstituée ; le Gouvernement est dans la logique d'intégrer les 1 160 restants, dès qu'il recevra la liste des représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad.

En outre, le Gouvernement malien reste disposé à intégrer prochainement d'autres ex combattants des mouvements signataires au sein des forces armées et de sécurité, de la fonction publique de l'État et des corps paramilitaires du pays, dès lors que les quotas seront compatibles avec les capacités du budget national.

Par ailleurs, nous avons pris des mesures visant à accroître la représentativité véritable des femmes au sein des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord. À la date d'aujourd'hui, neuf femmes siègent au Comité de suivi de l'Accord (, et trois autres doivent les rejoindre pour compléter le nombre de femmes siégeant au Comité de suivi de l'Accord à 12.

En ce qui concerne la situation actuelle au centre du pays, il importe de noter que celle-ci est le prolongement de l'instabilité créée dans les régions du nord. Pour y faire face, le Gouvernement s'attèle à la finalisation d'une stratégie de gestion intégrée de la crise au centre du Mali. Cette stratégie comprend des mesures politiques et sécuritaires, notamment le renforcement du dispositif de sécurité au centre et le dialogue envisagé avec certains de nos compatriotes modérés pour les isoler des groupes extrémistes radicaux, souvent étrangers.

Nous estimons que ces mesures sont de nature à créer un environnement favorable au retour des services administratifs et sociaux dans les zones abandonnées.

Sur la question de l'augmentation des effectifs de la MINUSMA, je voudrais souligner, encore une fois, qu'il n'existe pas de sentiment anti-MINUSMA au Mali. Cependant, il y a au sein des populations maliennes, un désir ardent de paix et une soif de sécurité qui font écho à l'exigence d'efficacité des instruments politiques et militaires mis en place. Le Conseil sait que le Mali est devenu un pays sur-militarisé et paradoxalement très vulnérable face au terrorisme et aux autres formes de crime organisé.

C'est pourquoi, le Gouvernement est demandeur de consultations approfondies surtout au niveau opérationnel pour mieux apprécier la pertinence de l'initiative de relèvement des effectifs de la MINUSMA. Nous voulons notamment mieux comprendre sa valeur ajoutée, son efficacité, son articulation avec nos propres forces sur le terrain ; nous voulons plus d'actions et d'opérations communes sur le terrain. Je souhaite insister ici sur la nécessaire adaptation du mandat de la MINUSMA aux besoins réels de sécurité du Mali. À cet égard, nous voulons le déploiement de brigades d'intervention rapide capables de mener des opérations de protection des populations contre les menaces extrémistes.

Je tiens à souligner que le Gouvernement reste très attaché à respecter et à faire respecter les droits de l'homme, aussi bien pour les forces nationales qu'internationales. Ainsi, la justice malienne est systématiquement saisie chaque fois que des cas de violation des droits de l'homme sont signalés. Une session de la Cour d'assises spécialement consacrée aux dossiers de terrorisme et de violations des droits de l'homme, se tient actuellement à Bamako. De même, la cour d'assises de Mopti a condamné, il y a seulement quelques mois, 12 individus accusés dans le cadre des attaques de Koulogon Peul, dans le cercle de Bankass, et qui avaient causé la mort de 37 personnes. C'est dire l'engagement du Gouvernement malien, malgré les nombreux défis, à ne ménager aucun effort pour lutter contre l'impunité.

Il est vrai cependant que les conditions sécuritaires sur le terrain, l'absence de services compétents dans certaines localités et le déficit d'expertise dans certains domaines ne favorisent pas l'aboutissement rapide de certaines procédures. C'est l'occasion pour moi de plaider pour un renforcement de la coopération internationale en faveur du Mali en vue de l'aider à relever les défis sur ce plan, en termes de formation, d'équipements, d'expertise et de financements adéquats.

Le Gouvernement reste préoccupé face à la détérioration continue de la situation humanitaire à cause de l'insécurité grandissante. Nous sommes peinés de voir des centaines de milliers de maliens dans les camps de réfugiés et de déplacés internes. Cette situation humanitaire pourrait davantage s'aggraver avec la mauvaise saison de pluie enregistrée cette année et l'insécurité grandissante dans les régions du centre, zones de production par excellence. Pour alléger leurs souffrances, le Gouvernement travaille, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux à créer les conditions idoines d'un retour dans la sécurité et la dignité de nos populations, y compris en vue de leur participation aux prochaines élections générales.

Parlant de la dimension régionale, le G5 Sahel, avec ses deux piliers sécurité et développement, constitue une réponse globale, adéquate et durable aux multiples défis de notre espace commun.

C'est pourquoi, pour la pleine opérationnalisation de la Force conjointe, le Mali réitère son appel au Conseil de sécurité en faveur d'un mandat robuste, c'est-à-dire un mandat placé sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'un financement prévisible et pérenne de la Force conjointe, y compris à travers l'ONU. Nous soutenons également la proposition de création d'un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel.

Certains membres du Conseil ont évoqué et regretté le départ du représentant de la CEDEAO du Mali. Je tiens à rappeler que le Gouvernement a été obligé de prendre cette mesure extrême contre cette personnalité dont les activités et les agissements étaient contraires au mandat que la CEDEAO lui avait confié. Les dirigeants de la CEDEAO avaient été informés plusieurs mois avant, et l'intéressé avait été mis en garde par les autorités.

Dans son communiqué du 27 octobre 2021, la Commission de la CEDEAO reconnaît elle-même que le processus de rappel de son représentant était déjà engagé pour mettre fin à ses agissements, sauf que dans l'intervalle, l'intéressé a malheureusement continué ses activités de déstabilisation. Je souligne qu'il s'agit d'une mesure individuelle personnelle contre l'intéressé et que la coopération avec la CEDEAO va se poursuivre et se renforcer.

Pour terminer, je voudrais souligner avec force que le peuple et le Gouvernement maliens réitèrent leur appréciation et leurs remerciements pour l'énorme contribution du Conseil de sécurité aux efforts de stabilisation en cours dans notre pays, et au-delà, dans la région du Sahel.

Je tiens à réitérer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens au Représentant spécial du Secrétaire général, aux organisations régionales, et à tous les pays fournisseurs de contingents pour les sacrifices consentis en vue du règlement durable et définitif de la crise malienne.

Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali

La séance est levée à 12 h 30.